

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, ce qui suit :

- QU'à cause de la situation actuelle liée à la pandémie, les séances publiques du Conseil municipal se tiendront à huis clos. Les Élus municipaux assisteront par vidéoconférence.
- QUE les séances du Conseil municipal peuvent maintenant être écoutées en audio sur le site internet de la Municipalité au : www.st-prosper.ca. Celles-ci seront disponibles dans les 24 heures suivant la séance.
- QUE les citoyens qui le souhaitent peuvent poser leur question en lien avec l'ordre du jour par courriel à : municipalite@st-prosper.ca ou par téléphone au 819 840-0461.
- QUE le projet d'ordre du jour est disponible le lendemain de la tenue de la plénière, sur le site internet de la Municipalité :

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 26 octobre 2020.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain

Je, soussignée, Sandra Turcotte, déclare que j'ai fait parvenir par courriel selon la résolution numéro 83-05-08 ou en main propre, une copie authentique de cet avis à chacun des Élus et que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil, ce 26 octobre 2020.

En foi de quoi, je dépose ce document au bureau de la Municipalité ce 26 octobre 2020.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et secrétaire-trésorière